



Samuel Moison,
coordinateur du projet EPV

Un nouvel arrivant...

"J'ai découvert EPV en janvier. Je venais de finir mes études d'ingénieur. Absent depuis quelques années de ma région d'enfance - le Pays de Redon - je suis revenu début 2005. Un ami du Pays m'a parlé d'un projet dans le vent : Eoliennes en Pays de Vilaine. Je suis venu découvrir l'association à l'occasion d'une réunion publique à Sainte-Marie. Le projet de Parc Eolien COOPÉRATIF et PEDAGOGIQUE m'a immédiatement convaincu. J'ai décidé de participer activement au travail d'EPV en tant que bénévole. Six mois après, l'association décidait d'embaucher un coordinateur de projet pour donner un nouveau souffle à EPV. Je suis désormais ce nouveau souffle.

L'objectif de ma mission est le suivant : concrétiser le projet porté par Eoliennes en Pays de Vilaine. Les contraintes sont nombreuses, mais pas

insurmontables. Les obstacles rencontrés par EPV font partie intégrante d'un tel projet. Ils ne sont pas anormaux : un parc éolien prend en moyenne 4 à 5 ans pour sortir de terre en France.

Depuis deux ans les bénévoles ont été très actifs et ont permis d'avancer sur beaucoup de points (voir feuilleton du projet EPV - 2004 - 2005).

Il faut être patient et confiant. L'association porte un projet pionnier en France. Il a énormément d'atouts de son côté (innovant, sérieux et réaliste) et a un véritable soutien (régional, départemental...). Il doit donc aboutir.

N'oublions pas que le développement de l'énergie renouvelable est un élément indispensable pour atteindre l'objectif qu'impose l'Europe à la France (la France s'est engagée à produire d'ici 2010, 21% de sa consommation électrique avec de l'énergie renouvelable - nous sommes actuellement à 7%).

Le projet d'Eoliennes en Pays de Vilaine est très utile pour les générations futures. L'association souhaite mettre encore beaucoup d'énergie dans cette mission."

Samuel Moison

Contact : 02 99 91 75 60 (le lundi et le mardi) ou le 06 82 11 04 96 et s.moison@laposte.net. N'hésitez pas à nous appeler pour collaborer au projet d'EPV. Nous serons présents au salon « Ille et Bio » de Guichen pour animer un stand et des conférences (8-9 octobre 2005).

L'AG en bref

Vents contraires et vent arrière

Le 25 juin dernier à Sainte Marie, l'association Eolienne en Pays de Vilaine (EPV) faisait le bilan global de sa deuxième année d'existence : juillet 2004 - juin 2005. Durant cette période, le projet éolien participatif porté par l'association

a fait face à deux types de vents : du vent arrière et du vent contraire. Lire au dos, pour mémoire, le feuilleton (la saga !) du projet d'EPV, saison 2004-2005.

La stratégie de l'association a été de travailler sur deux points essentiels :

- . le développement du site d'implantation du parc.
- . la création des statuts de la future société.

Privilégiant ces deux axes de travail, l'association a peu répondu aux multiples sollicitations d'interventions (centres de formations, salons,...)

Le site Internet de l'association fait état de 250 visites en moyenne par mois. Un résultat lié à la large diffusion que bénéficie l'adresse du site (auprès des partenaires, élus, amis...). Les mises à jours sont tributaires des informations qui arrivent. Elles étaient fréquentes au moment des multiples rebondissements liés à l'amendement Ollier et Poignant.

La commission juridique a réalisé un important travail pour la création de la nouvelle société. Les bénévoles ont apprécié d'être "coachés" et conseillés pendant 5 demies journées par Isabelle Chevy Claudel, juriste à URSCOP. Elle a su rendre efficace le travail.

La première étape était de définir le type de société adapté au projet d'EPV. Les membres de l'association ont été réunis en assemblée générale extraordinaire le 5 février 2005 pour délibérer sur la transformation de l'association EPV en Société Coopérative d'Intérêt Collectif SARL (SCIC) à capital variable. La décision a été validée à l'unanimité par l'assemblée.

Trois nouveaux entrants au conseil d'administration d'EPV : Alain Golfier, Daniel Monnier et Robert Lederoff.

depuis l'AG

. 25 août : Dans le cadre de la recherche d'un nouveau site d'implantation d'éoliennes, EPV a présenté son projet au Groupement d'intérêt public du Pays de Redon et de Vilaine (GIP). La réunion s'est déroulée en présence des représentants de communes ayant un potentiel éolien. Dominique Julaud (Président du GIP) et Christophe Bidaud (Directeur) nous ont affirmé leur soutien.

. 5 et 6 septembre : prise de fonction de Samuel Moison. Détermination de la méthode de travail avec le bureau d'études Résolvent pour les mois à venir.

le feuilleton du projet entre juillet 2004 et juin 2005 :

. **Juillet 2004** : Obtention d'une subvention de BDI (Bretagne Développement Initiative) pour la création d'une société. Cette subvention (54 000 €) correspond à 8 jours de consultants de l'Union Régionale des SCOP (URSCOP).

. **Septembre 2004** : Début du travail sur la structure juridique de la future société. Un groupe de travail d'EPV se constitue et collabore avec Mme Isabelle Chevy Claudel - juriste à URSCOP.

. **8 octobre 2004** : Animation de conférences et d'un stand au salon Bio de Guichen pour présenter le projet d'EPV.

. **15 janvier 2005** : Organisation d'une visite du parc éolien de Bouin (44) avec des élus et riverains de Sainte Marie.

. **17 janvier 2005** : Rencontre avec Chantal Thomas, Aude Leguen (conseillères régionales) et Maïté Sauvé (Conseillère générale chargée de l'éolien). Elles portent un très fort intérêt au projet d'EPV et souhaitent le soutenir. Deux dossiers de demande de subventions ont été déposés au département. Aucune réponse à ce jour.

. **28 janvier 2005** : Une soixantaine de personnes participent à la réunion publique pour présenter le projet porté par EPV. Cette réunion est co-animée par Jean-François Rousseau (responsable du bureau d'étude Résolvent). Globalement, le projet reçoit un accueil très favorable malgré une opposition manifestée et quelques inquiétudes.

. **Janvier 2005** : Obtention d'une subvention de la fondation de France de 6000 € permettant de financer un futur emploi au sein de l'association.

. **5 février 2005** : Assemblée Générale Extraordinaire à Sainte Marie pour choisir la forme juridique de la future société. Le groupe de travail en charge de ce volet expose ces propositions. L'assemblée fait le choix, à l'unanimité, d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

. **Février 2005** : La maîtrise foncière est achevée et EPV est en attente de l'autorisation d'implanter un mât de mesure (étape très importante - campagne de mesures des vents sur le futur site d'implantation des éoliennes - pendant un an).

L'éolienne de la société Lecoq est installée et mise en fonction à quelques kilomètres de la future implantation du projet d'EPV. Elle a un impact positif pour le projet EPV. Il permet à de nombreuses personnes d'estomper leurs craintes vis à vis de tels projets.

. **21 mars 2005** : Autorisation d'implanter un mât de mesure des vents. Il n'est en revanche pas installé en raison de deux coups de semonce intervenus à cette période :

. la Direction Régionale de l'Aviation Civile (DRAC) projette de modifier les servitudes de l'aérodrome de Bains sur Oust. Ces nouvelles servitudes excluent tout parc éolien situé à moins de 2 km de l'aérodrome. Le projet de l'association EPV est menacé.

. le projet d'amendement de la loi sur l'énergie déposé par les députés Ollier et Poignant supprime les obligations de rachat d'électricité pour les parcs de moins de 20 MW (raison invoquée : éviter le mitage dans le paysage). Cette décision, si elle était adoptée, se traduirait par la fin de l'éolien en Bretagne (projet EPV = 12 MW).

. **25 mars 2005** : Suite au projet d'amendement EPV s'associe à la mobilisation nationale : envois de courriers de sensibilisation aux élus, communication auprès des médias (télévision et presse écrite), manifestation devant la sous-préfecture de Redon.

. **Avril 2005** : L'amendement est remis en cause par le Sénat. Une nouvelle décision est préconisée par Henry Revol (sénateur UMP) : les maires fixeront un seuil ou un plafond de rachat sur leur territoire. La décision est ensuite validée par la commission paritaire.

. **7 avril 2005** : Rencontre avec le Directeur de cabinet de la Mme la préfète de la région Bretagne pour exposer le frein au projet lié à la présence de l'aérodrome Bainsois.

. **11 avril 2005** : Rencontre avec le sous préfet d'Ille et Vilaine avec le même objectif.

. **17 mai 2005** : Réunion à la sous préfecture pour traiter de la cohabitation parc éolien - aérodrome. (Présents : EPV, DRAC, DDE, maire de Sainte Marie et président de l'aéroclub). La réunion conclut que l'aérodrome et les éoliennes sont incompatibles.

. **Mai 2005** : Deux possibilités s'offrent à l'association EPV pour poursuivre son projet :

. Obtenir le déclassement de l'aérodrome financé par des fonds publics (15 000 € provenant de : ville de Redon, CCI, Bains sur Oust, Ste Marie, Gacilly, Avessac). C'est un choix politique. Dans ce cas l'aérodrome ferme son école mais peut poursuivre ses activités courantes. M. Guy Theude, maire de Ste Marie, apporte son soutien à EPV et encourage la fermeture de l'aérodrome.

. Retrouver un autre site. Des sites sont explorés par EPV (Messac, Avessac, Ste Anne...).

. **1 juin 2005** : Signature de la charte éolienne 35. EPV a participé à son élaboration. L'ajout de nouvelles contraintes repousse la validation de la charte.

. **22 juin 2005** : Conférence de presse (Infos, Ouest France) pour exposer les difficultés que rencontre l'association au sujet de la présence de l'aérodrome.

. 20 septembre : présentation de l'association EPV au nouveau sous-préfet d'Ille et Vilaine.

. 30 septembre : réunion du comité de pilotage de la charte éolienne d'Ille et Vilaine (dont fait parti EPV).

. 8-9 octobre : participation au salon « Ille et Bio » de Guichen (stand et animations de conférences). EPV recherche des bénévoles pour tenir le stand et communiquer sur le projet. Si nous sommes assez nombreux, une tranche de deux heures par personne suffira.

Ailleurs

Riverains et actionnaires d'un futur parc éolien...

Sur les crêtes des villages d'Igney, Repaix et Foulcrey, à cheval sur la Meurthe-et-Moselle et la Moselle, les riverains d'un futur parc éolien ont applaudi au montage de la première des 16 éoliennes de 125 m qui vont être installées près de chez eux.

99 d'entre eux sont actionnaires du projet à hauteur de 10%. Une première nationale.

Blandine est actionnaire à hauteur de 4.000 €, avec son mari. "*Je préfère voir ça de ma fenêtre qu'une centrale nucléaire*", résume-t-elle.

François Pelissier, enfant du pays, promoteur du projet et pdg de la société Erelia, a lancé ce projet de 35 millions d'euros en avril 2003, en insistant sur la démarche de concertation avec tous les acteurs locaux : "*On fait beaucoup de faux procès à l'éolien, à propos des nuisances sonores ou des oiseaux. Mais le seul vrai problème de l'éolien est de savoir comment un territoire et une population acceptent de transformer un paysage dans une optique moderne de partage des ressources*".

Le parc sera capable de produire 30 MW d'électricité, de quoi alimenter 40.000 personnes. Entre trois et cinq emplois seront créés localement pour la maintenance des éoliennes, fabriquées par la société allemande Repower.

Dans le village d'Igney, siège des bureaux de l'exploitation, une exposition permanente explique l'énergie éolienne. Ce sera une des étapes de la "Route des énergies renouvelables", projet pédagogique et touristique dont font partie les éoliennes et qui invite le voyageur à visiter dans la région une unité de méthanisation, un utilisateur de panneaux solaires et une chaufferie à bois.

d'après AFP 02/07/05